



Extraits des Principes Généraux de la Communauté de Vie Chrétienne

Approuvés par l'assemblée Générale le 7 septembre 1990

Approuvés par le Saint-Siège le 3 décembre 1990

PG 12. Manière de vivre

- a. La manière de vivre de la Communauté de Vie Chrétienne engage ses membres à tendre, avec l'aide de la communauté, à une continuelle croissance personnelle et sociale qui soit spirituelle, humaine et apostolique. En pratique, cela implique : la participation à l'eucharistie chaque fois que cela est possible ; une vie sacramentelle active ; la pratique quotidienne de la prière personnelle, basée surtout sur la Sainte Ecriture ; le discernement par la relecture quotidienne de sa vie et, si possible, l'accompagnement spirituel régulier ; un renouvellement intérieur annuel en accord avec les sources de notre spiritualité ; l'amour de la Mère de Dieu.

- c. Enfin, chaque membre assume la responsabilité de participer aux réunions et aux autres activités de la Communauté, d'aider et d'encourager d'autres membres à réaliser leur vocation personnelle, toujours prêt à donner et à recevoir un conseil et une aide, comme le font des amis dans le Seigneur.